

1,7 million d'euros pour un plan d'urgence à Champigny !



Deux mois de crise sanitaire déjà ! Deux mois pendant lesquels la Municipalité a déjà pris de nombreuses décisions pour accompagner les Campinois dans cette période inédite et difficile. Entre autres, le centre de consultation Covid-19 à Tabanelli, la distribution de paniers alimentaires qui ont bénéficié à près de 20 000 habitants, et l'envoi de deux masques en tissu par foyer.

À ce propos, je dénonce la marchandisation qui est faite des masques, qui va représenter un budget conséquent pour les familles champinoises, alors que leur pouvoir d'achat est réduit ! Le gouvernement peut encore décider de réquisitionner les stocks des grandes enseignes commerciales, pour les faire distribuer gratuitement !

Je salue tous les gestes solidaires durant cette période : les entreprises et particuliers qui ont fourni des masques ; les associations pour leur entraide, les soignants et professionnels pour leur dévouement, les agents communaux qui démontrent

une fois encore que les services publics sont irremplaçables.

Certaines de nos actions ont été guidées par les impératifs sanitaires, d'autres par les lacunes et le désengagement de l'État. D'autres décisions relèvent de nos propres choix municipaux à partir du vécu des Campinois, le chômage, la précarité, la fermeture de commerces, la détresse... Ce ne sont pas que les plus démunis qui sont touchés.

C'est pourquoi, dans cette nouvelle phase très progressive de déconfinement à partir du 11 mai, qui crée autant de soulagement que d'angoisses, nous avons pris deux nouvelles décisions importantes.

La première a été de reculer la date d'ouverture des écoles. Nous avons voulu prendre le temps nécessaire pour garantir les conditions sanitaires maximales pour les enfants, comme pour les adultes. La concertation que nous avons menée avec les enseignants, l'Éducation nationale, les parents et les agents communaux, a permis de s'accorder pour un début de rentrée le 25 mai.

L'autre grande décision de la Municipalité est de transformer nos actions ponctuelles de solidarité, en un plan communal d'urgence, qui concerne tous les Campinois : santé, commerces, social, loisirs, urgence alimentaire.

Cette crise sociale et économique qui se précise peut être dramatique

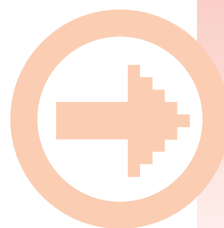
pour beaucoup d'habitants. Nous prenons nos responsabilités face à un gouvernement qui lance des discours mais ne met pas les moyens au bout.

Pour ma part, j'assume les choix de notre Municipalité. 1,7 million d'euros pour répondre à l'urgence des besoins. C'est notre conception d'une ville solidaire pour tous, pour autant, j'exigerai du gouvernement qu'il prenne sa part dans les efforts énormes que nous faisons.

Continuez à prendre soin de vous, en vous protégeant, en aidant les soignants. Le virus continue à tuer et à faire des dégâts. Continuons notre chaîne humaine, responsable et solidaire.

L'été approche, faisons en sorte qu'il soit le plus ensoleillé possible !

Christian Fautré,
Maire de Champigny-sur-Marne



18 mai : les premières mesures de déconfinement



Depuis l'annonce du déconfinement, la Ville est sur le pont pour préparer la reprise des services publics communaux dans les meilleures conditions sanitaires. Tour d'horizon de l'organisation des services à la date du 18 mai.

Administration

Mairie : 14 rue Louis-Talamoni
tél 01 45 16 40 00

→ **L'accueil de la mairie** est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi (les services sont fermés au public le jeudi après-midi)

→ **L'accueil Enfance** en mairie est ouvert de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.

⚠ Pour les inscriptions et la finalisation des pré-inscriptions entamées sur champigny94.fr, prendre rendez-vous au 01 45 16 42 08.

→ **Le service de Prestations aux familles** est ouvert de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.

→ **Le service de la Tranquillité publique** est joignable au 01 45 16 41 26 ou 27 du lundi au vendredi.

→ **Le service de l'État civil et des Affaires générales** en mairie est ouvert sur rendez-vous (y compris pour les retraits de pièces d'identité) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél : 01 45 16 40 84.

⚠ Seules les demandes d'actes et les déclarations de décès ne nécessitent pas de rendez-vous.

⚠ Les rendez-vous annulés ou reportés pour les passeports, cartes nationales d'identité, attestations d'accueil seront très prochainement refixés par les services municipaux.

✗ **Les mairies-annexes** restent pour l'instant fermées.

→ **Le service des Archives municipales/Documentation** est joignable au 01 45 16 89 21 ou 28.

→ **Les 2 Maisons pour tous** (Youri-Gagarine et Bois-l'Abbé) sont ouvertes au public du lundi au vendredi, l'après-midi de 14h à 18h.

→ **Les cimetières** sont ouverts du lundi au vendredi
Centre : 8h - 12h / 13h30 - 17h
Cœuilly : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h.

✗ **Les mariages et les PACS** sont reportés à une date ultérieure selon une mesure nationale.

✗ **La Maison du Métro** est pour l'instant fermée.

→ **La Maison de justice et du droit** est joignable par téléphone au 01 45 16 18 60.

Alimentation

→ **Tous les marchés** aux comestibles ont repris la semaine du 11 mai.

Réouverture aux dates et horaires habituelles la semaine du 18 mai si les conditions sanitaires sont respectées

⚠ Seule la vente de produits alimentaires et accessoires de maison est autorisée.

Aide aux personnes

→ **Le Centre communal d'action sociale (CCAS)** propose un accueil téléphonique de 8h30 à 12h du lundi au vendredi et un accueil physique les mardis et jeudis de 8h30 à 12h.

Le portage des repas et l'aide à domicile sont maintenus pour les bénéficiaires.

Pour toute information, orientation et toute demande nouvelle contactez le 01 45 16 40 00.

Accès aux soins

→ **Les 2 centres municipaux de santé (CMS)** sont ouverts. L'accueil téléphonique est privilégié : 01 48 82 55 00. Le suivi des patients peut se faire par consultations téléphoniques ou par télé-consultation (visioconférence). Les RDV sur Doctolib sont fermés.



Réouverture de toutes les écoles le lundi 25 mai

Dans un communiqué publié le 4 mai, le maire a annoncé que les écoles ne rouvriront pas le 11 mai, estimant qu'il était impossible d'assurer à cette date la sécurité sanitaire et de bonnes conditions de travail pour les élèves, les enseignants et les agents communaux. Une décision qui s'inscrit dans la lettre ouverte, signée par le maire et 328 élus franciliens, appelant l'État à prendre toutes les mesures nécessaires à une reprise progressive de l'enseignement.

→ Retrouvez ces deux lettres sur champigny94.fr

Le Maire a échangé avec les parents d'élèves et les directeurs-trices d'école. La date du 25 mai pour une rentrée progressive des classes a été retenue. Les modalités de la réouverture par niveau d'enseignement seront transmises par l'Éducation nationale.

→ Retrouvez toutes les informations actualisées sur champigny94.fr

⚠ D'ici là, seules restent ouvertes pour les enfants des personnels de santé, du médico-social, des personnels de police, gendarmerie et pompiers les écoles Romain-Rolland et Georges-Politzer.

⚠ Si vous rencontrez des difficultés pour imprimer les documents utiles à la scolarité de vos enfants à la maison, adressez-vous au Quai de la réussite au 01 45 16 41 48.

⚠ Pour toute question sur les inscriptions/dérogations pour l'année scolaire 2020/2021 adressez un mail à polescolarisation@mairie-champigny94.fr ou appelez le 06 16 82 34 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Urbanisme / Logement / Hygiène

→ **Les services liés au développement urbain** (affaires foncières, droit des sols, promotion économique, projets urbains et patrimoine) sont joignables au 01 41 79 22 10.

→ **Le service du logement** propose un accueil téléphonique au 01 45 16 42 50.

→ **Le service de l'hygiène/santé** est joignable au 01 45 16 42 16.

⚠ Ces deux services proposent des accueils physiques uniquement sur rendez-vous.



Propreté et collecte des déchets

La propreté de la ville est assurée.

→ **Le numéro Vert** 0 805 700 500 est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

→ **La collecte des ordures ménagères** est maintenue. Pour toute question, contacter l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois au 01 48 71 59 13.

Petite enfance

→ **Les crèches municipales** ont rouvert progressivement depuis le lundi 11 mai, pour les enfants habituellement accueillis, par groupe de 10 enfants. Les familles sont informées directement.

✗ **Les réunions du PIMAPE** (Point d'Information sur les Modes d'Accueil de la Petite Enfance) sont actuellement suspendues mais **le service de la Petite enfance** est joignable au 06 21 09 72 27.

Jeunesse

✗ **Les structures accueillant les jeunes** (clubs et Prij) sont fermées.

→ **Le Quai de la réussite** Renseignements au 01 45 16 41 48, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et par mail jeunesse@mairie-champigny94.fr

Une aide à la scolarité est proposée pour les collégiens, lycéens, étudiants (aide aux devoirs à distance, correction de rédactions, rapports de stages, impressions de documents...). Renseignements au Quai de la réussite.



Loisirs / Vie associative

✗ **Les théâtres, centres culturels, conservatoire et Maison des arts plastiques** restent fermés, ainsi que les **3 médiathèques**.

✗ **La piscine, la patinoire, les gymnases, la base nautique** sont fermés.

✗ **Les parcs et jardins publics** restent fermés sur décision du Préfet. **Les bords de Marne** sont ouverts à la circulation.

→ **La Maison de la vie citoyenne, des associations et des syndicats** assure un accueil téléphonique (pour fixer des rendez-vous et indiquer les permanences) du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h au 01 43 96 82 70.

✗ **Les salles associatives et familiales** sont fermées.

→ Retrouvez les adresses des différents équipements communaux sur champigny94.fr

1,7 million d'euros pour un plan d'urgence

Champigny poursuit son engagement pour protéger socialement et économiquement les habitants, les entreprises et les commerçants. S'appuyant sur un financement articulé en quatre volets, le plan entrera en vigueur dans les tout prochains jours.

1

Des règles sanitaires strictes → 550 000 €

260 000 € pour l'achat de masques lavables pour les habitants (2 masques distribués dans chaque foyer campinois dès le 4 mai, soit plus de 70 000 masques).

50 000 € pour l'achat d'équipement de protection (gants, masques, charottes, surchaussures, blouses...) et de gel hydro-alcoolique pour le personnel communal travaillant dans les établissements publics (Ehpad, centre de soins, mairie, propreté de l'espace public) ou au contact de la population (distribution alimentaire, aides à domicile, portage de courses...).

240 000 € de prime exceptionnelle versée aux agents de la Ville ayant travaillé en présentiel durant le confinement.

Et depuis le 16 mars :

- Des dispositions drastiques adoptées à l'Ehpad pour limiter la propagation du virus, ainsi que dans les résidences autonomie.
- L'ouverture continue des 2 centres municipaux de santé et la création d'un centre territorial ambulatoire dédié hébergé au gymnase Tabanelli avec un numéro de téléphone accessible à tous.
- L'entretien des bâtiments et équipements communaux.
- La propreté des rues et des espaces publics assurée chaque jour.
- La collecte des déchets maintenue selon le calendrier.
- Le numéro Vert toujours actif pour enregistrer les signalements liés à la propreté de l'espace public.

- La fermeture des bords de Marne et des espaces verts pour répondre au décret préfectoral.
- Le don de 3000 masques aux soignants grâce à l'engagement des entrepreneurs campinois.
- La livraison de matériel à une entreprise pour fabriquer des masques avec visières livrés aux soignants.
- La mise à disposition d'une salle municipale à l'Établissement français du sang pour une collecte de sang suivie par près de 70 Campinois.

2 Maintenir le lien social → 713 100 €

650 000 € en bons d'achat réservés aux personnes les plus démunies à valoir dans les commerces champinois pour les soutenir également.

60 000 € de denrées alimentaires (fruits et légumes, lait) distribuées lors de 10 rendez-vous dans tous les quartiers.

1 600 € de subvention au Secours populaire français pour l'acheminement de denrées alimentaires.

1 500 € d'exonération d'un trimestre de loyer pour Emmaüs.

Et depuis le 16 mars :

- L'aide à domicile pour les personnes âgées assurée quotidiennement.
- Le portage des repas maintenu au domicile des bénéficiaires.
- Un service de courses à domicile pour les personnes isolées.

○ Un partenariat avec l'Épicerie sociale et solidaire pour des paniers réservés aux familles en difficulté.

○ Le soutien aux associations de solidarité alimentaire et de lien social.

○ Une communication sur l'offre des commerçants de Champigny et des marchés sur champigny94.fr

○ L'appel téléphonique quotidien à 700 personnes âgées isolées.

○ L'accueil physique et téléphonique maintenu en mairie, à l'état civil et au CCAS.

○ Une crèche et 2 écoles ouvertes pour accueillir les enfants des personnels soignants et des professions prioritaires.

○ La livraison de 50 repas aux soignants de l'hôpital Saint-Camille.

○ Une permanence téléphonique pour les questions des parents en recherche de mode d'accueil à la rentrée.

○ La rencontre régulière avec les jeunes dans la ville pour le rappel des mesures de confinement.

○ La surveillance de la voie publique assurée quotidiennement par les ASVP.

○ Des propositions culturelles, ludiques, éducatives sur le Facebook de la ville et Instagram (spectacles vivants, concerts, visites virtuelles...).



Plan d'aménagements cyclables

Pour favoriser le déplacement des Champinois en limitant l'affluence dans les transports en commun, un plan d'aménagement temporaire de pistes cyclables est mis en œuvre.

→ Plus d'informations prochainement sur champigny94.fr



3

Continuité éducative → 300 000 €

50 000 € dédiés à l'accompagnement éducatif.

30 000 € pour une formule aménagée de « Croquez l'été ».

20 000 € d'achat d'équipement de protection pour la reprise scolaire.

200 000 € d'acquisition de matériel informatique pour favoriser l'enseignement à distance (plan financé par l'État).

Et depuis le 16 mars :

● Pendant le confinement et sur la période des vacances scolaires, la crèche des Pâquerettes, la crèche familiale et les groupes scolaires Georges-Politzer, Romain-Rolland, Simone-Veil et Paul-Vaillant-Couturier ont accueilli les enfants des personnels de santé et ceux dont les parents sont engagés en première ligne contre la pandémie.

● Inscriptions scolaires pour la rentrée 2020/2021 en ligne sur champigny94.fr

● Les agents des structures de la petite enfance ont maintenu une communication avec les familles : activités, comptines, informations, soutien des psychologues...

● Continuité du suivi pédagogique des élèves des écoles d'art : exercices, tutoriels, échanges audio et vidéo.

● Mise en place d'un dispositif de soutien scolaire numérique dédié aux 11-17 ans, assuré par des agents municipaux de la direction de la Jeunesse, et d'un service gratuit d'impression, de copies ou reliures pour tout enfant ou jeune scolarisés (par mail ou dépôt).



4



Soutenir l'économie et préparer la relance → 201 500 €

175 000 € d'aide aux commerçants campinois en complément des dispositifs d'État affectés aux petites entreprises.

20 000 € d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces.

6 500 € d'exonération d'un trimestre de loyer pour les commerces locaux fermés pendant le confinement (la librairie L'Instant Lire...), et des charges pour le manège de la place Lénine.

Et depuis le 16 mars :

● La Ville a maintenu son accompagnement des commerçants campinois dans les démarches à accomplir pour bénéficier des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement (chômage partiel, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État...).

● La Ville a relayé sur ses réseaux sociaux la plateforme de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) qui recensait les services de livraison proposés par les commerçants locaux pour faciliter le quotidien des Campinois.

● Une attention particulière a été portée au règlement des factures des fournisseurs de la Ville afin de ne pas mettre en difficulté des entreprises.



Quel financement pour le plan d'urgence ?

Mettre en place les mesures nécessaires pour aider les habitants et accompagner les commerces et entreprises sans compromettre la capacité budgétaire de la Ville pour l'avenir, voilà l'équation que doit résoudre le cadrage financier à mettre en place. Sept sources de financement sont déjà définies.

500 000 €

recupérés par l'évolution des bases de fiscalité et l'ajustement des dotations de l'État qui étaient encore incertaines lors de l'élaboration du budget municipal 2020.

160 000 €

de dotation de solidarité métropolitaine mise en place par la Métropole du Grand Paris (MGP).

100 000 €

réorientés provenant des crédits accordés à des initiatives qui ne se tiendront pas en 2020 : Champigny Plage par exemple.

150 000 €

de compensation par l'État pour 50 % des dépenses d'achat de masques.

350 000 €

d'ajustement de l'auto-financement de la ville, une variable qui est en redressement depuis 2 ans. Dans la situation actuelle, l'autofinancement peut être réduit pour faire face aux dépenses circonstancielles.

200 000 €

de financement par l'État du plan visant à favoriser l'enseignement à distance.

300 000 €

de financement supplémentaire demandé à l'État.

Restons connectés !

Merci à tous les Campinois
qui suivent l'actualité de la ville
sur champigny94.fr, Facebook
et Instagram !



→ **2 numéros spéciaux**
de Champigny notre ville
au mois d'avril

→ **Plus de 6 250**
Campinois présents
sur Facebook



→ **1 session**
de questions / réponses
en direct sur Facebook
avec la mairie chaque semaine

→ **1 Newsletter**
directement chez vous
chaque semaine



→ **Près de 1 200** abonnés
sur Instagram

**Restez informés
en temps réel sur**

  **champigny94.fr**

